



Comité de l'Isère de Tennis de Table

Campus de la Brunerie – Bâtiment Aconcagua - 1^{er} étage

180 Boulevard de Charavines – 38500 VOIRON Cedex

Pas de téléphone – Pas de fax

contact@ttisere.com – www.ttisere.com



LIVRET DU COMITÉ

ORGANIGRAMME

TARIFS

RÈGLEMENTS SPORTIFS

PLAN D'ACTION TECHNIQUE



SOMMAIRE DU LIVRET DU COMITÉ

Partie 1 : Avant-propos.....	4
Partie 2 : Organigramme du comité.....	5
Partie 3 : Tarifs de la saison.....	6
Partie 4 : Règlements sportifs.....	10
CHAPITRE I. Charte du tennis de table dans l'Isère.....	10
Titre I Le joueur.....	10
Titre II Le conseiller.....	11
Titre III L'arbitre.....	11
Titre IV Le juge-arbitre.....	11
Titre V La licence.....	12
CHAPITRE II. Championnat par équipes.....	13
Titre I Généralités.....	13
Titre II Obligations et diverses dispositions.....	17
CHAPITRE III. Critérium fédéral.....	22
CHAPITRE IV. Championnat de France seniors et jeunes.....	28
Titre I Participations et forfaits.....	28
Titre II Organisation sportive.....	28
CHAPITRE V. Critérium vétérans.....	30
CHAPITRE VI. Coupe vétérans.....	31
CHAPITRE VII. Finales par classement.....	32
CHAPITRE VIII. OPEN 500.....	34
CHAPITRE IX. Challenge des Clubs Formateurs.....	36
CHAPITRE X. Envelo'ping.....	38
CHAPITRE XI. Arbitrage et juge-arbitrage.....	39
Titre I Orientations générales.....	39
Titre II Obligation de juge-arbitrage.....	40
Titre III Arbitres régionaux (ARs).....	41
Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s).....	41
Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison.....	42
Titre VI Les contrôles de raquette en Isère.....	42

CHAPITRE XII. Tournois.....	44
Titre I Préambule.....	44
Titre II Procédure d'homologation.....	44
Partie 5 : Plan d'action technique.....	46

Partie 1 : Avant-propos

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, qui est du domaine de responsabilité du Comité de l'Isère de tennis de table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité directeur du Comité de l'Isère de tennis de table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux **2021-2022** sur le site internet officiel de la fédération : www.fft.com.

Quand un article de règlement fédéral est cité, c'est la version de cet article valable le jour de la compétition qui est applicable.

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse...).

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition assurera aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au Comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Campus de la Brunerie - Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage - 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron ».

Toutes les compétitions sous l'égide du Comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques (blanches ou jaunes ou oranges).

Partie 2 : Organigramme du comité

Externe public

CD38TT-9999-NAC-Organigramme comité 2020-2024-V02.xls

ORGANIGRAMME DU COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE OLYMPIADE 2020-2024

COMITE DIRECTEUR

BUREAU	
Présidente	Marie-Alix Bourbon
Vice-présidente	Emilie Tronquit
Vice-président	Jean-Michel Poulat
Secrétaire générale	Donatien De Hauteclocque
Secrétaire-adjoint	Jean-Marc Prière
Trésorier général	Richard Drevon
Trésorier adjoint	Jean-Pierre Malbo
Membre nommé par la présidente	Dorothee Gamberini
COMMISSIONS	
1 – Commission Numerique, Administratif, Co	Emilie Tronquit
Sous-commission Numérique	Richard Drevon
Sous-commission Administratif	Membres Marie-Alix Bourbon – Jean-Michel Poulat Marie-Alix Bourbon
Sous-commission Communication	Membres Nathalie Paravy – Marie-Alix Bourbon – Emilie Tronquit – Laurent Gachassin – Jean-Pierre Malbo – Lydie Courault Michel Selva
2 – Commission Formation	Donatien De Hauteclocque
	Membres Donatien De Hauteclocque (dirigeants) Nathalie Paravy (arbitres) – Laurent Chalet (arbitres) – Laurent Seguin (arbitres et gestion SPID) – Richard Drevon (arbitres) – Donatien De Hauteclocque (arbitres) – Emmanuel Evieux (coopté - formation) Alain Bourdariat (formation des jeunes et des techniciens) Jean-Michel Poulat (salariés) – Dorothee Gamberini (formation de formateurs)
3 – Commission Sportive	Nathalie Paravy
Sous commission pool compétition	Marie-Alix Bourbon
Sous commission : Critérium fédéral	Membres Laurent Seguin – Jean-Marc Prière – Bertrand Gallian – Alain Bourdariat – Jean-Pierre Malbo Compétitions : Open 500 - Finale par classement - Finale Championnat de France de l'Isère) - (Envelo'ping, soirée double) - Championnat par équipes Féminin - CF Jean-Marc Dumant
Sous commission : Championnat par équipes	Membres Laurent Gachassin (CF Jeunes) – Alain Bourdariat (CF Féminin) – Guy Rochette (Aide – CF) Cyril Rivier
	Membres Richard Drevon – Bertrand Gallian – Laurent Gachassin – Gwenaël Servin (aide)
4 – Commission Arbitrage	Dorothee Gamberini
	Membres Laurent Chalet, Richard Drevon, Laurent Seguin, Nathalie Paravy, Bertrand Gallian Périmètre : affectation des JA, animation de la communauté, homologation de salles, contrôle des raquettes, gestion des cartons
5 – Commission Jeunes et technique	Jean-Marc Prière
	Membres Alain Bourdariat (Match'Ping, Journée des petits, Master U10, PPP) Patrick Peillex (coopté – Intercomités) – Charly Baron
6 – Commission Developpement	
	Membres Lydie Courault (aide au financement) – Gilbert Princic (coopté) – Jean-Marc Dumant (fidélisation) – Alain Bourdariat (actions jeunes et technique)
Réferente Eco-responsabilité	Marie-Alix Bourbon
Référent RGPD	Richard Drevon
PERMANENCES et SALARIES	
Accueil	Directeur Technique Départemental
Lundi – Jeudi 10h-16h Courriel : contact@ttisere.com Site : http://www.ttisere.com	Alain Bourdariat Courriel : alain.bourdariat@ttisere.com Tél: 06 60 14 07 39
	Entraîneur Itinérant
	Charly Baron Courriel : charly.baron@ttisere.com

Délégué à la FFTT
Délégué à la Ligue
Délégué au CDOS

Titulaire
Donatien De Hauteclocque
Emilie Tronquit
Non pourvu

Suppléants
Nathalie Paravy – Richard Drevon
Emilie Tronquit - Donatien De Hauteclocque

Campus de la Brunerie – Bâtiment Acaongua
180 boulevard de Charavines 38500 Voiron

CD38TT

20/11/2021 - 16:22:58

V2 du 18 octobre 2021

Partie 3 : Tarifs de la saison

TARIFS POUR LES CLUBS DE L'Isère

ADMINISTRATIF

AFFILIATIONS (par club)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Affiliation 1ère et 2ème année	48,00	9,00	15,00	24,00
Réaffiliation	105,00	0,00	30,00	75,00
Abonnement Ping Pong Mag Version Papier	39,00			39,00
Abonnement Ping Pong Mag Version Numérique	18,00			18,00
Abonnement Ping Pong Mag Version Papier et Numérique	45,00			45,00
Fonctionnement LAURA-TT (1er voix)	30,00		30,00	
Fonctionnement LAURA-TT (voix supplémentaires)	50,00		50,00	
Fonctionnement Comité (par clubs)	150,00	150,00		
Fonctionnement Comité (par licences de la saison)	3,00	3,00		
Paiement non dématérialisé (par saison) – Participation aux frais	50,00	50,00		

MUTATIONS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Mutation 5 à 9	60,00	20,00	40,00	0,00
Mutation 10 à 12	60,00	10,00	50,00	0,00
Mutation 13 et 14	60,00	10,00	50,00	0,00
Mutation 15 et 16	60,00		60,00	0,00
Mutation 17 et 18	60,00		60,00	0,00
Mutation 19 et plus	60,00		60,00	0,00
Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300	550,00			550,00
Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100	Variable			variable

NB : pour les mutations 1ère série Mess 1-300 et fem 1-100, la part fédérale est très variable.

Plus de part régionale et de part départementale pour toutes les mutations 1ère série

LICENCES Traditionnelles	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Vétéran – senior – junior	57,00	13,85	21,00	22,15
Cadet – minime – benjamin - poussin	39,00	10,35	15,50	13,15

LICENCES Promotionnelles	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Vétéran – senior – junior	14,40	4,60	2,40	7,40
Cadet – minime – benjamin - poussin	6,60	2,00	1,10	3,50

DIVERS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
règlements fédéraux			Voir site FFTT Boutique	
feuille de rencontre supplémentaire	0,40	0,10	0,10	0,20

FORMATIONS		Part CD	X	X
Animateur fédéral (6 jours)	139,00	139,00	Par stagiaire	
Initiateur de club (2 jours)	69,00	69,00	Par stagiaire	
Arbitre de club			voir comité pour devis	
Arbitre régional	15,00	15,00	Par stagiaire	
Juge-Arbitre par équipe (JA1)	30,00	30,00	Par stagiaire	

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

SPORTIF

CRITERIUM FEDERAL	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
senior - vétéran	37,00	12,00	8,00	17,00
Poussin – benjamin – minime – cadet – junior	22,50	9,00	5,50	8,00

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
ÉCHELON NATIONAL				
Nationale 1	465,00			465,00
Nationale 2	420,00			420,00
Nationale 3	380,00			380,00
ÉCHELON RÉGIONAL				
PN AURA	165,00		165,00	
R1	165,00		165,00	
R2	165,00		165,00	
R3	165,00		165,00	
ÉCHELON DÉPARTEMENTAL				
Pré Régionale	100,00	100,00		
D1	100,00	100,00		
D2	100,00	100,00		
D3	100,00	100,00		
D4 – Découverte championnat par équipe	50,00	50,00		
Inter-départemental Féminin (CD69)	80,00	0,00	80,00	
Départemental Féminin phase 1 et 2	50,00	50,00		
Dernier échelon Départemental phase 2 uniquement	30,00	30,00		

COMPETITIONS DIVERSES	Pour l'échelon		
	dép.	rég.	nat.
Coupe Nationale Vétéran (par équipe)	10,00	20,00	25,00
Finale par classement	10,00	6,00	15,00
Critérium Vétéran	10,00	6,00	25,00
Finale individuelle senior	10,00	6,00	25,00
Finale individuelle jeune	10,00	4,00	0,00
Master U10	5,00		
Championnat Envelo'Ping	25,00		
Open 500	5,00		
Premier Pas Pongiste	5,00		
Match'Ping	10,00		

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

CAUTIONS ET PENALITES

CAUTIONS		Montant	
	Réclamation par équipe	x	Montant de la caution
	Équipe nationale	400,00	Par équipe
	Équipe régionale	0,00	
	Équipe pré-régional	50,00	Par équipe
	Équipe D1	50,00	Par équipe
	Équipe D2	50,00	Par équipe
	Équipe D3	50,00	Par équipe
	Équipe D4	25,00	Par équipe
	Équipe féminine	25,00	Par équipe
	Péréquation JA Neutre PN/NAT	80,00	Par équipe en PN/NAT par phase
	Développement arbitrage départemental	100,00	Par club sauf corpo ou nouveaux clubs ou pas de compét-indiv

PENALITES		Montant	
Absence Assemblée Générale du Comité		15,00	Par voix
Absence finale par catégorie		30,00	24h avant
Absence championnat de France Individuel		30,00	24h avant
Critérium Fédéral : Absence dernier tour		30,00	24h avant
Absence Master U10 / Finale Match Ping / Open 500		5,00	48h avant
Absence obligation JA		50,00	par rencontre
Championnat par équipe 1er forfait	x		Montant de la caution
Championnat par équipe 2ième forfait	x		Montant de la caution
Pénalités diverses championnat		5,00	Par erreur
Feuille non transmise en cas de contrôle		50,00	Délai 48h
Résultats non saisis (limite dimanche 16h)		15,00	Pour chaque rencontre non saisie
Rencontre avancée sans prévenir le Comité		30,00	Samedi 12h
Infraction à la tenue			Avertissement, puis 6€, puis 12€, puis 18€, puis 24€, ...

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

Le Comité demande le paiement des factures par virement.

A noter que les clubs organisateurs désignés pour l'organisation des compétitions du Comité de l'Isère reçoivent une indemnité de 7,50 € par table. En cas d'annulation d'une de ces compétitions par le Comité de l'Isère (manque de JA, nombre de joueurs insuffisant etc), et outre les cas de forces majeures indépendants des décisions du Comité (intempéries par exemple), le Comité versera, en fin de saison, la totalité des indemnités de tables au club organisateur.

Nous vous rappelons aussi que l'horaire limite de saisie des résultats du championnat par équipe est à 16 h le dimanche.

Partie 4 : Règlements sportifs

CHAPITRE I. Charte du tennis de table dans l'Isère

Titre I Le joueur

Article 1 - Le joueur de tennis de table se doit de porter une tenue sportive adéquate, c'est-à-dire : un short ou jupe, un maillot, des chaussures de sport et des chaussettes.

Article 2 - La raquette du joueur de tennis de table se compose d'un bois et de deux faces, une rouge et une noire, avec des revêtements homologués dont le sigle I.T.T.F. est visible. Aucun dépassement de revêtement sur le bois n'est autorisé ni collage sur le lieu de la compétition. Des contrôles de raquette peuvent être effectués sur l'ensemble des compétitions du département par des personnes habilitées.

Article 3 - Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 4 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- Des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser la balle ou frapper la table avec la raquette ou le pied,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- l'usage de tactiques déloyales et/ou dilatoires telles qu'envoyer volontairement la balle en dehors de l'aire de jeu
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre II Le conseiller

Article 1 - Le conseiller, licencié à la F.F.T.T., peut accéder aux allées autorisées (sous le contrôle de l'organisateur de la compétition), derrière ou à côté des plateaux de jeu.

Article 2 - Les conseillers doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 3 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser une séparation ou une chaise,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre III L'arbitre

Article 1 - L'arbitre de tennis de table est responsable du bon déroulement de la partie, il n'est plus joueur, il devient neutre et impartial. Il est responsable de la continuité du jeu. Il doit veiller au comportement des deux adversaires, un mauvais comportement est sanctionné par :

- 1ère infraction : carton jaune et avertissement,
- 2ème infraction : carton jaune + rouge et 1 point de pénalité,
- 3ème infraction : carton jaune + rouge et 2 points de pénalité.

Titre IV Le juge-arbitre

Article 1 - Le Juge Arbitre de Tennis de Table est responsable dans la salle du bon déroulement de l'épreuve. Il peut sanctionner un mauvais comportement.

Article 2 - En tout état de cause, tout joueur se doit de connaître les règles du jeu, nous ne pouvons que vous inciter à les consulter auprès de vos dirigeants ou sur le site de la FFTT. Le juge-arbitre peut à tout moment prendre une décision sportive de sanction si le comportement du joueur ou conseiller le justifie.

Titre V La licence

Article 1 - Pour participer ou conseiller dans toutes les compétitions officielles, le joueur et le conseiller doivent justifier de leur licenciation avec la mention certificat médical (pour le joueur) présenté et leur identité.

Pour effectuer ces justifications le joueur peut :

- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « certificat médical présenté » et justifier son identité
- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « ni entraînement ni compétition » et fournir un certificat médical de moins d'un an avec la mention « pratique du tennis de table en compétition » ou « pratique du sport en compétition » et justifier son identité

Dans tous les autres cas il n'est pas autorisé à jouer.

Article 2 - Un joueur peut prouver l'exactitude de sa licenciation ainsi que sa situation vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition à l'aide du site internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence> ou sur l'application FFTT (avec un ordinateur ou un smartphone).

Article 3 - Les demandes de licence doivent impérativement être effectuées avant la compétition.

Article 4 - Catégories d'âge de la saison 2021-2022

Vétéran 5	Né en 1942 et avant	+ 80 ans
Vétéran 4	Né de 1942 à 1952	+70 ans
Vétéran 3	Né de 1952 à 1962	+60 ans
Vétéran 2	Né de 1962 à 1972	+50 ans
Vétéran 1	Né de 1972 à 1982	+40 ans
Senior	Né de 1982 à 2003	+18 ans
Junior 3	Né en 2004	-18 ans
Junior 2	Né en 2005	-17 ans
Junior 1	Né en 2006	-16 ans
Cadet 2	Né en 2007	-15 ans
Cadet 1	Né en 2008	-14 ans
Minime 2	Né en 2009	-13 ans
Minime 1	Né en 2010	-12 ans
Benjamin 2	Né en 2011	-11 ans
Benjamin 1	Né en 2012	-10 ans
Poussin	Né en 2013 et après	-9 ans

CHAPITRE II. Championnat par équipes

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Le club recevant
Date	Voir calendrier
Délégué	Cyril RIVIER
Mise en poule	Serpent aménagé
Mise en tableau	NEANT

Titre I Généralités

Article 1 - Déroulement

Toutes les divisions du championnat par équipes se dérouleront en 2 phases.

Le calendrier pour chaque phase sera un calendrier « Aller ».

A la fin de chaque phase il y aura, à **minima**, une montée par poule, sauf en PR (pré-régionale) où le nombre de montant est dépendant d'un quota régional communiqué en début de saison. Les montées sont détaillées dans l'article 14 du présent chapitre.

Le nombre de descentes sera fonction des descentes de régionale (voir le détail dans l'article 15 du présent chapitre).

Le système du « serpent intégral » déterminera la place de chaque équipe dans les poules de PR (pré-régionale), D1 et D2. Cependant, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de satisfaire les demandes concernant les numéros d'équipe dans la poule en aménageant le serpent. En D3 et D4 : poules géographiques (dans la mesure du possible).

Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2ème phase en D4 uniquement ; à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe pendant la 1ère phase (chapitre VI, article II.602 - des règlements sportifs de la fédération).

Article 2 - Formule féminine – Championnat interdépartemental

Ce championnat est géré par le Comité du Rhône. C'est donc le règlement du Rhône qui s'applique.

Article 3 - Formule féminine – Championnat départemental

1 - Ce championnat est ouvert aux **licenciées traditionnelles**. Il est totalement déconnecté du championnat messieurs. Une féminine peut jouer le même tour dans une équipe masculine et féminine sans risque de brûlage.

2- Sont autorisées à jouer ce championnat toutes les **catégories féminines sauf les poussines**.

3 – Les clubs peuvent engager plusieurs équipes. Les ententes d'équipes 1, les ententes d'équipes 2, les ententes d'équipes 3 sont autorisées. **Les ententes d'équipes** sont vivement conseillées pour permettre aux filles isolées ou peu nombreuses de pouvoir participer.

4- Les équipes sont composées de **2 joueuses**. Formule coupe Davis : **2 simples x 2 + 1 double = 5 parties**

5- Les inscriptions sont à prendre **avant le 30 octobre 2021** pour un premier plateau le **11 novembre 2021**.

6-Les rencontres peuvent se dérouler au choix le **vendredi soir, samedi après-midi, dimanche matin, dimanche après-midi sous forme de plateau.**

Les dates des plateaux seront diffusées aux clubs en septembre en fonction des équipes inscrites.

7- Les plateaux regrouperont dans la mesure du possible 4 équipes.

Durée du plateau : 2 rencontres le même jour = 3h30 à 4h.

9- Le club qui accueille le plateau devra saisir les résultats et le cas échéant envoyer les feuilles de rencontres au comité dans les mêmes conditions que pour le championnat messieurs.

10- Un classement sera établi après chaque tour et envoyé aux clubs.

11- La meilleure équipe à l'issue de la 1^{ère} phase montera en interdépartementale (il faudra une 3^è joueuse). La montée peut être refusée.

A l'issue du championnat de phase 2, le titre de championne de l'Isère sera délivré.

12- Les résultats des joueuses (performances et contre-performances) doivent être saisis dans « Espace MonClub » et compteront pour les points classement. Utilisation de GIRPE conseillée.

Article 4 - Formule masculine

PR (pré-régionale), D1, D2, D3 : formule du **I.203.3.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 4 joueurs, placement libre des joueurs.

Équipe de 4 joueurs en un groupe unique : Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-double1-double2- AY-CW-DX-BZ

PR : 3 poules de 8 équipes,

D1 : 4 poules de 8 équipes,

D2 : 3 poules de 8 équipes,

D3 : 3 poules de 8 équipes.

D4 : formule du **I.203.2.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 3 joueurs, le nombre de poules sera fonction du nombre d'équipes engagées. Le but est de permettre une compétition offrant le maximum de rencontres possible.

Équipe de 3 joueurs en un groupe unique :

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A,B,C.

Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y.

La rencontre se dispute sur 1 table.

L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX-double-AZ-CY-BZ-CX-AY

Article 5 - Journée des titres : en fin de saison chaque équipe terminant première de sa poule disputera le titre de championne de l'Isère de sa division.

PR féminine : Non défini à ce jour.

Toutes divisions messieurs : Les premiers sont placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.

Une équipe déclarée forfait lors de la compétition pour attribution des titres sera privée de montée **(II.709.5 des règlements sportifs de la fédération)**.

Article 6 - Barrages

Il n'y aura pas de rencontres de barrage en fin de 1ère phase.

Les équipes seront départagées suivant les modalités du chapitre II.109 des règlements sportifs de la fédération.

En 2^{ème} phase tous les seconds de chaque division D1, D2, D3, D4 disputent un barrage d'accession pour l'échelon supérieur. Les équipes seront placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe. Les joueurs et joueuses pourront participer aux barrages dans une équipe (masculine ou féminine) à condition qu'ils aient participé au cours de la phase à au moins deux journées de championnat dans cette équipe. Un maximum de deux joueurs ou joueuses n'ayant pas deux participations dans cette équipe au cours de la phase pourront intégrer ces barrages à condition que leur classement soit inférieur ou égal au classement du 2ème joueur présent

Article 7 - Le nombre de places disponibles pour la montée lors des barrages

PR => R3 : 1 place disponible

D1 => PR : 2 places disponibles

D2 => D1 : 2 places disponibles

D3 => D2 : 2 places disponibles

D4 => D3 : suivant nombre de poules engagées :

Nb de poules	Montées par barrage
2 à 3	1
4 à 5	2
6 à 7	3

Article 8 - Horaire des rencontres

L'horaire des rencontres est fixé à 15h30. La salle doit être ouverte et les tables, ainsi que les balles de compétition, doivent être disponibles pour l'échauffement au moins 30 minutes avant l'heure fixée. Le scratch est fixé à 15h30 pour l'équipe qui reçoit et à 16h00 pour l'équipe visiteuse sauf si celle-ci a prévenu de son retard au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre dans ce cas le scratch est à 16h30.

Une équipe est considérée comme présente si au moins un de ses joueurs est présent.

Article 9 - Rencontre avancée : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu avec accord des deux clubs. Toute rencontre avancée doit être validée par le Comité de l'Isère.

Article 10 - Changement de salle : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu. Tout changement de salle doit être validé par le Comité de l'Isère.

Article 11 - Réserves : les réserves doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux. La signature indique la connaissance des réserves, et non leur acceptation.

Article 12 - Réclamations

Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux.

Celles-ci devront être confirmées et accompagnées d'un chèque de caution de réclamation du montant fixé dans les tarifs, à l'ordre du Comité de l'Isère dans un délai de 72 H par courrier urgent (cachet de la poste faisant foi).

La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera acquise au Comité de l'Isère.

Cela concerne des faits qui sont estimés mal tranchés par le juge arbitre.

La signature indique la connaissance de la ou des réclamations et non leur acceptation.

Article 13 - Forfait : **(II.709 des règlements sportifs de la fédération)**

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 14/0 en PR, D1 D2 et D3 messieurs, 10/0 en PR féminine et D4 messieurs, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.

L'équipe déclarant forfait verra sa caution d'équipe confisquée.

Une équipe forfait à la 14ème journée sera rétrogradée de façon à ne pouvoir évoluer au même niveau durant les deux phases suivantes.

Article 14 - Résultats :

Pour les équipes incomplètes

- Dans toutes les divisions, les joueurs d'une équipe incomplète doivent disputer leurs parties.

- En PR, D1, D2 et D3 une équipe incomplète aura la rencontre perdue quel que soit le résultat des parties (sauf exception décrite dans l'article 6 titre II). Dans le cas où les 2 équipes seraient incomplètes, les 2 équipes auront la rencontre perdue.

Décompte des points parties, pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :

- un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son équipe marque 1 point

- une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point,

- une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires : l'équipe fautive marque 0 point,

- un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 0 point ; Attention : un joueur qui abandonne quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie ne peut plus participer aux parties restantes.

- un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe 0 point.

Le décompte pour les points rencontres attribués par la CSD aux équipes à l'issue de chaque rencontre est le suivant :

- une victoire 3 points,

- un résultat nul 2 points,

- une défaite 1 point,

- une défaite par forfait ou pénalité 1 ou 0 point selon la décision de la CSD.

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre. Si deux équipes ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre :

- le quotient des points-partie gagnés par ceux perdus sur l'ensemble des rencontres sera utilisé pour départager ces équipes (goal average général). Ensuite, pour celles qui resteraient encore à égalité,

- le quotient des manches gagnées par les manches perdues pour les équipes entre elles. - Ensuite, pour celles qui resteraient encore à égalité,
 - le quotient des points gagnés par ceux perdus pour équipes entre elles.
- Pour plus de précision se reporter à l'article I.202.2 des règlements fédéraux.

Titre II Obligations et diverses dispositions

Article 1 - Transmission des résultats (sauf saisie sur GIRPE avec remontée des résultats)

L'équipe qui reçoit doit envoyer le premier exemplaire de la feuille de rencontre dans les cas suivants :

- Forfait ou exempté
- Réserve sur la feuille de rencontre
- Réclamation sur la feuille de rencontre
- Cartons
- Rapport de juge-arbitre
- Demande de la commission sportive

Cet envoi se fait uniquement par mail à l'adresse : contact@ttisere.com

Le deuxième exemplaire sera remis à l'équipe visiteuse, le troisième conservé par l'équipe qui reçoit.

L'équipe bénéficiant d'un forfait ou étant exempté est chargée de transmettre la feuille de rencontre **comportant la composition de ses joueurs qui auraient dû participer.**

Dans les autres cas, l'envoi de la feuille n'est pas à réaliser mais le club recevant se doit de conserver l'original de la feuille signée et doit être en capacité de la fournir sous 48 heures au Comité en cas de demande. La conservation doit être réalisée jusqu'à la date de début d'une nouvelle phase.

Article 2 - Saisie des résultats

L'équipe qui reçoit devra également saisir les résultats et le détail de la feuille de rencontre avant le dimanche 16h00. Pour saisir les résultats et le score il est nécessaire d'utiliser l'espace MonClub.

En cas de dysfonctionnement du site fédéral, les résultats devront être transmis par courriel au Comité : contact@ttisere.com

Le récapitulatif ITT Infos sera élaboré et envoyé par email dès le lundi d'après ces résultats. Les retardataires se verront appliquer une pénalité financière.

Article 3 - Brûlage (article II.112 des règlements sportifs de la fédération)

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1, 2, 3...). La numérotation est faite par la Commission compétiteur départementale. Les équipes sont renumérotées en 2ème phase pour simplifier les problèmes de brûlages.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou à ces équipes (exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en 4).

Le brûlage sera remis à zéro à la fin de chaque phase.

Il n'y a pas de brûlage entre équipes de D 4, ni entre championnat féminin et masculin.

Au titre d'une même journée une féminine peut participer au championnat féminin et au championnat masculin. De même au titre d'une même journée un jeune peut participer au championnat jeunes et au championnat féminin (si c'est une féminine) ou masculin.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée d'une phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de cette phase dans une équipe de numéro inférieur.

Cette règle s'applique donc pour la phase 1 et pour la phase 2.

Article 4 - Non-Participation à un tour de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte à une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre suivant les conditions définies dans les articles du présent chapitre.

Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Article 5 - Participation des féminines au championnat masculin

Pas de restriction.

Article 6 - Composition de l'équipe - Joker

~~En PR/D1/D2/D3 les équipes incomplètes sont interdites sauf la dérogation suivante :-~~

~~Un CLUB est autorisé UNE SEULE FOIS par phase, à présenter une équipe incomplète à 3 joueurs sans être pénalisée par un 14-0, mais en comptant le score réel (avec 0 pt pour les parties du joueur manquant).~~ Exceptionnellement durant toute cette saison, les équipes incomplètes (3 joueurs pour 1 équipe de 4, 2 joueurs pour une équipe de 2), quelle que soit le niveau, seront tolérées sans pénalité.

~~En D4 un joueur absent uniquement est toléré.~~

Article 7 - Nombre de joueurs mutés (II.111 des règlements sportifs de la fédération)

Un seul joueur muté par équipe est autorisé en première phase dans toutes les divisions départementales. En seconde phase, 2 joueurs mutés sont acceptés (mutation avant le 1^{er} juillet 2021) pour les équipes de PR, D1, D2 et D3. En D4 un seul joueur muté dans les 2 phases.

Nouveaux clubs (affiliation première année hors fusion)

Pas de restriction de mutés

Les joueurs en mutation exceptionnelle à partir du 1^{er} juillet 2021, sont considérés mutés pendant un an, de date à date.

Article 8 - Nombre de joueurs étrangers : 1 joueur étranger au maximum par équipe

Article 9 - Tenue de la feuille de rencontre

Les rencontres doivent être dirigées par un JA1 en activité dans toutes les divisions départementales. Des pénalités financières seront appliquées pour défaut de JA1 en PR et en D1 (voir chapitre arbitrage et juge arbitrage). Exceptionnellement, durant la 1^{ère} phase, les pénalités financières ne seront pas facturées par le comité.

La direction d'une rencontre par un JA1 entraîne obligatoirement sa responsabilité (priorité donnée au JA1 de l'équipe receveuse) dans le déroulement de la rencontre et sa signature sur la feuille de rencontre.

En cas d'absence d'un JA1 dans l'équipe receveuse, un JA1 de l'équipe se déplaçant peut officier.

En cas d'absence de JA1 dans chacune des deux équipes, le club recevant est responsable de la rédaction complète de la feuille de rencontre ou de la saisie sous le logiciel GIRPE.

Chaque joueur doit prouver sa licenciation, la présence de son certificat médical et le cas échéant de son identité au juge arbitre ou à défaut au rédacteur de la feuille de rencontre.

A défaut, les joueurs ne sont pas autorisés à jouer.

L'utilisation de GIRPE est conseillée.

Article 10 - Responsabilité des capitaines

Il doit signaler dans les réserves toutes anomalies.

Si par négligence ou complaisance il ne le faisait pas, il pourrait s'exposer à des décisions sportives et pénalité financière pour son équipe. Les bonnes relations entre clubs et entre équipes n'excluent pas un minimum de rigueur dans le déroulement de nos compétitions officielles.

Article 11 - Ordre des rencontres sur 14 journées, 1^{ère} et 2^{ème} phase

1ere Journée	1 reçoit 8	2 reçoit 7	3 reçoit 6	4 reçoit 5
2eme Journée	7 reçoit 1	6 reçoit 2	5 reçoit 3	8 reçoit 4
3eme Journée	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4	8 reçoit 7
4eme Journée	5 reçoit 1	4 reçoit 2	3 reçoit 8	6 reçoit 7
5eme Journée	1 reçoit 4	2 reçoit 3	7 reçoit 5	8 reçoit 6
6eme Journée	3 reçoit 1	2 reçoit 8	4 reçoit 7	5 reçoit 6
7eme Journée	1 reçoit 2	7 reçoit 3	6 reçoit 4	8 reçoit 5

Article 12 - Numérotation des journées sur SPID – Phase 1

N° jour- née	N° tour SPID	Nationales	Régionales	Départementales
1	1	25 sep 2021	25 sep 2021	25 sep 2021
2	2	2 oct 2021	2 oct 2021	2 oct 2021
3	3	23 oct 2021	23 oct 2021	16 oct 2021
4	4	6 nov 2021	6 nov 2021	6 nov 2021
5	5	13 nov 2021	13 nov 2021	13 nov 2021
6	6	27 nov 2021	27 nov 2021	27 nov 2021
7	7	11 déc 2021	11 déc 2021	11 déc 2021

Article 13 - Numérotation des journées sur SPID – Phase 2

N° journée	N° tour SPID	Nationales	Régionales	Départementales
1	13	22 jan 2022	22 jan 2022	22 jan 2022
2	14	5 fév 2022	5 fév 2022	5 fév 2022
3	15	5 mar 2022	5 mar 2022	5 mar 2022
4	16	12 mar 2022	12 mar 2022	12 mar 2022
5	17	26 mar 2022	26 mar 2022	26 mar 2022
6	18	9 avr 2022	9 avr 2022	9 avr 2022
7	19	7 mai 2022	7 mai 2021	7 mai 2022
	20	4 juin 2021	Exempt	Exempt
	21	27 mai 2022 – Titres et barrages		4 juin 2022 – Titres et barrages
	22	28 mai 2022 – Titres et barrages		5 juin 2022 – Titres et barrages
	23	29 mai 2022 – Titres et barrages		
	24			
	25			

Article 14 - Montées

Cela se fait selon les critères du niveau supérieur c'est à dire régional.

Montées 1^{ère} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale ainsi que le meilleur second soit 4* équipes,
 Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D1 montent en PR soit 6 équipes,
 Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D2 montent en D1 soit 6 équipes,
 Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D3 montent en D2 soit 7 équipes,
 Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D4 montent en D3 soit 6 équipes (si 4 poules de D4).

(* : Quota défini par la commission sportive régionale lié au nombre de licenciés)

Montées 2^{ème} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale soit 3 équipes,
 Les 1ers de D1 montent en PR soit 4 équipes,
 Les 1ers de D2 montent en D1 soit 4 équipes,
 Les 1ers de D3 montent en D2 soit 4 équipes,
 Les 1ers de D4 montent en D3 soit 4 équipes (si 4 poules de D4).

Des montées supplémentaires pourront être attribuées en fonction des places disponibles dans les échelons départementaux.

Article 15 - Descentes

Descentes en générale pour chaque phase : **les exempts descendront en priorité.**

Descentes de Régionale	Descentes PR en D1	Descentes D1 en D2	Descentes D2 en D3	Descentes D3 en D4 ** Si 4 poules D4 **
0	3	3	3	3
1	4	4	4	4
2	5	5	5	5
3	6	6	6	6
4	7	7	7	7
5	8	8	8	8
6	9	9	9	9
N	N+3	N+3	N+3	N+3 si 4 poules

Nombre de descendants de D3 en D4 en fonction du nombre de poule de D4.

Descentes de Régionale	4 Poules de D4	5 Poules de D4	6 Poules de D4	7 Poules de D4
	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2
0	3	4	6	7
1	4	5	7	8
2	5	6	8	9
3	6	7	9	10
4	7	8	10	11
5	8	9	11	12
6	9	10	12	13
N	N+3	N+4	N+6	N+7

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Suivant convocation
Dates	Voir calendrier
Délégué	Jean-Marc DUMANT Alain BOURDARIAT pour le CF Féminin
Liste de qualification	Inscription sur SPID
Liste de compétition	-Tour1 : En fonction des résultats de la saison précédente et du classement licence - Autres tours : En fonction du résultat du tour précédent et du classement licence
Mise en poule	serpent aménagé
Mise en tableau	TED OK-KO tirage au sort suivant formule D1 des règlements fédéraux.

RÈGLEMENT MASCULIN

Titre I Participation, Inscriptions

Article 1 Préambule

Le Critérium Fédéral (ou « indivs ») est la **compétition individuelle de référence**. C'est l'occasion de jouer de nombreuses parties contre des joueurs **de son niveau quel qu'il soit**, puis de valider ses progrès en changeant de niveau. Il est particulièrement conseillé aux jeunes joueurs.

Article 2 - Conditions de participation

Le Critérium fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT qui doivent prouver leur licenciation « **traditionnelle** » et la possession d'un certificat médical en cours de validité. Les joueurs peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

Article 3 - Inscriptions :

3.1 Les inscriptions se font uniquement par Internet dans l'espace « Mon club »

Elles sont faites par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer et sont possibles à chaque tour (III-101).

Attention ! si vous souhaitez annuler une inscription après les dates limites d'inscription, il est impératif de prévenir le Comité par email à contact@ttisere.com et ne surtout pas annuler l'inscription dans l'espace Monclub. Ces inscrits seraient tout de même pris en compte et facturés aux clubs (facturation automatique).

Aucune inscription sur place n'est possible.

3.2 Pour les joueurs évoluant en National ou Régional, il faut impérativement respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral ou régional.

3.3 Pour les joueurs évoluant en départemental, les inscriptions, (ou réinscriptions) sont possibles à chaque tour. Elles sont closes **7 jours** avant le WE de la compétition, donc prises en compte jusqu'au **vendredi à minuit** de la semaine précédant la compétition, sans dérogation possible (III-101).

Pour permettre la vérification et la correction d'erreurs par les clubs, la liste des inscrits est diffusée au début de la même semaine. Elle doit être soigneusement consultée par les clubs pour signaler tout oubli ou erreur.

3.4 La liste définitive des divisions est diffusée le jeudi précédent la compétition. Cette diffusion peut éventuellement être précédée par la diffusion de listes provisoires.

Article 4 - Contacts avec le responsable de la compétition :

Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par courriel.

- La seule adresse électronique valide concernant le CF est celle du Comité : contact@ttisere.com.
Ces mails feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).
- ~~Pour l'envoi de justificatifs, la seule adresse postale valide est :
« Tennis de table – Campus de la Brunerie – Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage – 180
Boulevard de Charavines – 38 500 Voiron ». Tout autre libellé sur l'enveloppe
entraînera la nullité du courrier~~
- La commission sportive départementale (CSD) est seule compétente pour gérer tout litige (III-112). Elle doit être saisie comme indiqué ci-dessus.

Titre II Déroulement sportif

Article 1 - Nombre de tours et décompte des points

Le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue. Ces points servent à qualifier les meilleurs pour le championnat de France seniors et jeunes. Ils servent aussi à qualifier les joueurs pour le 1^{er} tour de la saison suivante.

Article 2 - Divisions

2.1 Les joueurs sont répartis en divisions uniques

- Les divisions comportent 16 joueurs, sauf la dernière division pour laquelle une organisation adaptée au nombre de joueurs est mise en place.
- Les divisions s'appellent D1, D2, ..., Dn
- Dans chaque division, la compétition comporte une phase de poules, suivie d'un tableau final, sauf si la division ne comporte qu'une poule

2.2 Pour une division de 16 joueurs : 4 poules de 4 sont constituées. A l'issue des poules les 1^{er} sont directement placés dans le tableau OK, les 2^o et 3^o disputent un barrage et le vainqueur intègre le tableau OK et le perdant le tableau KO. Les 4^o intègrent le tableau KO (I-305, ANNEXE 2 formule D1)

Lorsqu'il y a au moins une poule de 5 avec tableau final, les 5^o ne participent pas au tableau final ils sont classés derniers. *(S'il y a plusieurs poules de 5 un barrage entre les 5^o peut être organisé à la discrétion du JA).*

- Pour le tableau des plus de 18 ans (SM) :
Le classement intégral du tableau 16 OK KO est effectué.
- Pour les catégories de jeunes, le classement intégral est limité aux places 1 à 4 coté OK et 9 à 10 du côté KO. *(Si les joueurs le souhaitent et avec l'accord du JA d'autres parties de classement peuvent être organisées).*

2.3 Pour la dernière division

La formule est adaptée au nombre de joueurs :

- De 1 à 3 : Les joueurs sont intégrés dans la division supérieure avec la création de poules de 5 (Voir article 2.1)
- De 4 à 5 : Les joueurs disputent 1 poule avec classement intégral.
- De 6 à 10 : Les joueurs sont répartis en 2 Poules de 3,4 ou 5 joueurs suivies d'un tableau de 8 joueurs maxi avec classement intégral
- 11 : Les joueurs sont répartis dans 1 poule de 5 et une de 6. À l'issue des poules, une partie de classement entre les joueurs de même classement dans chaque poule

- permet un classement intégral
- De 12 à 16 : Les joueurs sont répartis en 4 poules de 3 ou 4 suivies d'un tableau de 16 joueurs maxi avec classement intégral.

Article 3 - Placement des joueurs dans les poules

- Pour le 1° TOUR, les joueurs qualifiés sont placés dans les poules suivant leur classement licence (I-202 et III-302).
- Pour les autres tours, les joueurs qualifiés pour une division sont placés dans les poules en tenant compte de l'ordre des qualifiés (I-202 et III-302).
-

Article 4 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

Article 5 - Matériel et tenue

- Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs. En cas de non accord des joueurs sur la balle à utiliser, un tirage au sort sera effectué par l'arbitre (à défaut le juge-arbitre).
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 6 - Catégories

Les catégories seniors à benjamins participent dans les tableaux suivants :

- 18 ans et plus (SM)
- Moins de 18 ans (JG),
- Moins de 15 ans (CG),
- Moins de 13 ans (MG),
- Moins de 11 ans (BG).
-

Article 7 - Arbitrage

- Les joueurs doivent se faire pointer à la table du Juge-Arbitre dès leur arrivée dans la salle.
- En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs arbitrent à la demande du Juge-arbitre ; ils sont notamment tenus avant de quitter la salle, de demander au Juge-arbitre s'il leur reste une partie à arbitrer (quelle que soit la catégorie) avant de pouvoir partir
- Le non-respect de cette règle constitue un **« défaut d'arbitrage »** et entraîne la sanction suivante :

Rétrogradation à la dernière place de la division et descente automatique.

Les défauts d'arbitrage sont mentionnés dans le rapport du Juge-Arbitre

Article 8 - Retard

Voir règlement fédéral (III 110)

Article 9 - Abandon

Voir règlement fédéral (III.109)

Titre III Qualification des joueurs pour chaque division départementale

Article 1 : Pour le premier TOUR :

1.1 Pour chaque tableau :

Les joueurs sont qualifiés en fonction de leurs points CF de la saison précédente

Exceptionnellement, pour la saison 2021-2022, compte tenu de la crise covid 19, les joueurs sont qualifiés selon leur points licence

Pour chaque division le premier de chaque groupe lors de la dernière journée de la saison précédente est obligatoirement qualifié en division supérieure pour le 1° tour de la saison suivante, s'il ne change pas de catégorie.

Cette disposition est sans objet pour la saison 2021-2022

1.2 INTÉGRATION DES JOUEURS SANS POINTS CF

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points licence.

En suivant cette liste, chaque joueur est placé derrière le joueur ayant plus de points licence que lui. Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

Cette disposition est sans objet pour la saison 2021-2022

Article 2 : Pour tous les autres TOURS :

2.1 Les joueurs sont classés en fonction des résultats du tour précédent

Chaque division se compose :

- Des descendants de la division supérieure
- Des forfaits excusés de la division supérieure n'entrant pas dans la liste des absences définies au Titre V article 1.
- Des joueurs maintenus
- Des forfaits excusés du tour précédent de cette division entrant dans la liste des absences définies au Titre V article 1.
- Des montants de la division inférieure.
- Pour les repêchages dans les catégories jeunes, en cas de classement identique au Tour précédent, l'avantage est donné au joueur le plus jeune (III 107)

2.2 Intégration des nouveaux inscrits

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points licence.

En suivant cette liste, on détermine pour chaque joueur le joueur ayant plus de points licence que lui. La place immédiatement derrière détermine sa division de référence.

Le joueur sera alors placé dans la division immédiatement inférieure.

Cependant, le nombre de joueurs ainsi placés est limité à 10% par division, soit 2 pour une division de 16 joueurs.

EXEMPLE : Si en fonction de ses points licence, la division de référence d'un joueur est la D1, alors, il débutera le CF en D2.

Titre IV Montées en divisions supérieures

Article 1 - Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en régionale

2.1 - Pour le tour 1 messieurs, le premier du tour 4 de D1 de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.

Cette disposition est sans objet pour la saison 2021-2022

2.2 - Pour les autres tours messieurs, un quota de montants est fixé par la ligue AURA en fonction des inscrits de chaque Comité.

Article 3 - Montées entre divisions départementales

3.1. Pour chaque groupe, on aura :

- De 3 à 6 joueurs: un montant
- De 7 à 12 joueurs: deux montants
- De 13 à 19 joueurs: trois montants

Titre V Les forfaits

Article 1 – Absence justifiée avec maintien dans la division :

Tout joueur qui ne peut participer à un tour du CF suite à un des cas énoncés ci-dessous sera **maintenu**, éventuellement en surnombre, dans la division pour laquelle il était qualifié

(avec le même rang) s'il produit un justificatif au plus tard 72H après la compétition. Dans tous les cas, il doit prévenir de son absence dès qu'il en a connaissance :

- Sélection par la FFTT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport et Sport Adapté
- Convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national (si le tour régional n'est pas décalé du national).
- Convocation pour un voyage scolaire,
- Pour une féminine, pendant sa grossesse et son congé maternité
- En cas d'obligation de service national universel
- En cas de décès (parents, enfants, fratrie)
- En cas d'hospitalisation

(Identique aux critères définis dans l'article 7 du Titre CRITÉRIUM FÉDÉRAL des règlements sportifs AURA)

Article 2 - Forfaits excusés

2.1 - Un joueur ne sera excusé, que si le Comité est prévenu de son absence par courrier électronique **reçu au plus tard le vendredi précédant la compétition jusqu'à 12h00** (heure du courriel faisant foi). Aucun justificatif n'est demandé.

2.2 - Passé ce délai, tout forfait prévenu par courrier électronique ne sera considéré comme excusé que s'il est dûment **justifié par un document fourni sous 72 heures** (certificat médical ou autre). Sinon, il sera considéré non excusé.

2.3 - En conséquence d'un forfait excusé sur la compétition :

Le joueur marque zéro point et descend d'une division, avec repêchage possible.

Article 3 - Forfaits non excusés

3.1 - un joueur ne prévenant pas de son absence sera exclu de la compétition. S'il veut réintégrer la compétition il pourra demander à son club de le réinscrire pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF. Il commencera deux divisions en dessous de la division où il était qualifié avant son exclusion.

3.2 - Les points de la compétition antérieurs à l'exclusion seront annulés.

3.3 - Pour le dernier tour :

Tout joueur exclu au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

Règlement féminin

Mixité

La mixité n'est actuellement pas autorisée au niveau départemental.

Niveau inter départemental regroupant les comités 38 - 73 - 74 :

- Cette compétition est ouverte aux filles ayant une licence traditionnelle. Toutefois, une fille ayant une licence promotionnelle validée médicalement peut participer mais sa licence basculera en traditionnelle.

- Ce niveau réunira toutes les joueuses de toutes les catégories mélangées dans une seule et même salle. Les poussines ne peuvent pas rencontrer des juniors ou seniors.

- La formule de compétition sera composée dans un premier temps par des poules qui déboucheront sur un tableau avec classement intégral.
- La liste du 1^{er} tour sera établie dans l'ordre des points classements et par tirage au sort pour les joueuses ayant le même nombre de points.
- La liste des 2^e, 3^e et 4^e tours sera établie en fonction des résultats du tour précédent.
- Les trois premières joueuses seront qualifiées au tour suivant pour le niveau PN (pré-national).
- Un minimum de 5 parties sera effectué par les joueuses.
- Niveau régional:
Une Pré-nationale composée de 32 joueuses mélangeant les catégories dames de minimes à vétérans sera organisée :
- PNA : Les 16 mieux classées de la ligue AURA n'évoluant pas aux niveaux nationaux et issues de toutes les catégories d'âge (joueuses probablement classées entre 750 et 1100)
- PNB : Les 16 joueuses classées suivantes composent la PNB (joueuses probablement classées entre 550 et 750)
- Une PN Benjamine sera rattachée sur le même lieu et composée des 12 meilleures filles BENJAMINES et POUSSINES

CHAPITRE IV. Championnat de France seniors et jeunes

Récapitulatif technique	
Club organisateur	SEYSSINS
Date	2 et 3 avril 2022
Délégué	A désigner par le pool compétition du comité
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux). Poule de 3 ou 4 selon le nombre de joueurs inscrits. 2 qualifiés par poules quelque soit le nombre d'inscrits dans la poule
Mise en tableau	TED tirage au sort (article I.305.3 des règlements fédéraux).

Titre I Participations et forfaits

Article 1 - Pour participer, les joueuses et joueurs doivent être munis d'une licence traditionnelle validée médicalement et en cours de validité.

Article 2 - Qualification

Les tableaux sont ouverts en priorité aux participants au Critérium fédéral.

Les joueurs seront qualifiés dans l'ordre des points obtenus dans cette compétition.

Les tableaux seront complétés dans la limite des places disponibles par tout joueur licencié et répondant à l'article 1 du présent chapitre.

Le nombre de places disponibles sera indiqué avec la liste des qualifiés, il peut être différent suivant la division.

Article 3 - L'ensemble des joueurs doit s'inscrire et acquitter un droit d'inscription auprès du Comité de l'Isère.

Les confirmations d'inscriptions devront arriver selon la date indiquée sur la convocation.

Les joueurs pouvant jouer dans plusieurs catégories devront confirmer pour chaque tableau.

Les listes définitives seront communiquées le lundi de la semaine de la compétition pour vérification par les clubs.

Article 4 - Tout joueur qualifié pour cette compétition a l'interdiction de participer à une autre épreuve organisée le même jour sous peine de sanction.

Article 5 - Forfaits

Les modalités de désistement suite à une inscription devront se faire au plus tard le jeudi 12h00 précédant la compétition. **Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.**

Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

Titre II Organisation sportive

Article 1 - La commission compétiteur étudiera cette compétition selon plusieurs axes et transmettra ses conclusions au plus tard avec la convocation :

Le nombre de qualifiés par tableaux sera défini.

L'organisation ou non de double et dans quel tableau.

La possibilité pour un joueur de jouer dans la catégorie immédiatement supérieure.

Le nombre de qualifiés dans ladite catégorie.

L'organisation sportive en fonction de la durée de la compétition et du nombre de tables

Tableaux

Il sera organisé un championnat de l'Isère senior en masculin et féminin

De même, un championnat de l'Isère jeunes sera organisé **uniquement** dans les catégories suivantes : Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins en masculin et en féminine.

Des poules précéderont les tableaux à élimination directe.

CHAPITRE V. Critérium vétérans

Récapitulatif technique	
Club organisateur	CENTR'ISÈRE
Date	11/11/21
Délégué	A désigner par le pool compétition du comité
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux) poule de 4 avec 2 qualifiés (article I.301.4 des règlements fédéraux)
Mise en tableau	TED tirage au sort (articles I.305.1 et I.305.3 des règlements fédéraux)

Article 1 - Le championnat départemental vétéran est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Catégories

Cette épreuve comporte:

En dames :

Vétérans 1, 40 ans et plus,
Vétérans 2, 50 ans et plus,
Vétérans 3, 60 ans et plus,
Vétérans 4, 70 ans et plus,
Vétérans 5, 80 ans et plus,

En messieurs :

Vétérans 1, 40 ans et plus,
Vétérans 2, 50 ans et plus,
Vétérans 3, 60 ans et plus,
Vétérans 4, 70 ans et plus,
Vétérans 5, 80 ans et plus.

Article 3 - Tout joueur licencié désirant participer au championnat vétérans devra s'acquitter d'un droit d'inscription.

Article 4 - Qualification : l'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

Article 5 - Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf si le nombre d'engagés messieurs et dames amène le Comité à regrouper des catégories.

Article 6 - Un classement sera mis en place pour attribuer les places 1 à 4 ou 1 à 8 en fonction du nombre de joueurs à qualifier.

Article 7 - Le responsable de l'épreuve peut décider de proposer aux joueurs non qualifiés une formule facultative de consolation. Les parties sont prises en compte pour le classement.

CHAPITRE VI. Coupe vétérans

Récapitulatif technique	
Club organisateur	CENTR'ISÈRE
Date	11/11/21
Délégué	A désigner par le Pool Compétition du comité
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	NON
Mise en tableau	TED avec tirage au sort (articles I.304.1 et I.304.2 des règlements fédéraux)

Article 1 - La coupe départementale vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la F.F.T.T. âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Formules

Les rencontres opposent 2 joueurs.

Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article VI.202 des règlements fédéraux)

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (trois manches gagnées), la rencontre se termine à score acquis.

Article 3 - Tableaux

Le tableau A pour les plus de 40 ans.

Le tableau B pour les plus de 50 ans.

Le tableau C pour les plus de 60 ans.

Le placement dans le tableau se fait selon l'addition des points (article VI.106.d des règlements fédéraux).

Article 4 - Composition des équipes

Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Pour chaque association, une seule entente est possible par catégorie.

Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixtes.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.

Article 5 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

CHAPITRE VII. Finales par classement

Récapitulatif technique	
Club organisateur	US ST EGREVE
Date	15 et 16 Janvier 2022
Délégué	A désigner par le pool compétition du comité
Liste de qualification	Sur points licence phase 2, sur inscription dans chaque tableau. Limité à 48 pour chaque tableau messieurs, et 16 pour chaque tableau dames.
Liste de compétition	dans l'ordre décroissant des points licence (sauf si la FFTT met à disposition un outil d'extraction des points licence mensuels)
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux). Poules de 3 ou 4 en fonction du nombre d'inscrits. Tous les joueurs sont qualifiés dans le tableau final
Mise en tableau	Article I.305.4 Titre I. des règlements fédéraux. TED avec classement des 8 premiers.

Article 1 - Conditions d'inscription

Tous les joueurs depuis la catégorie « benjamin » peuvent s'inscrire.

Ils devront le faire auprès du Comité de l'Isère et acquitter un droit d'inscription.

Article 2 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Article 3 - Forfaits

Les modalités de désistements vous seront communiquées avec la convocation.

Les joueurs inscrits ne prévenant pas de leur désistement, dont les modalités figurent sur la convocation, se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4 - Organisation sportive

Les classements pris en compte sont ceux diffusés au premier janvier de la saison en cours.

Les inscrits ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement. Cependant, le Comité se réserve le droit en cas de très peu de participants dans un tableau, de faire jouer avec le tableau le plus proche.

Article 5 - Tableaux messieurs

M6 : classement 06 : points maximum : 699.

M8 : classement 08 : points maximum : 899.

M10 : classement 10 : points maximum : 1099.

M12 : classement 12 : points maximum : 1299.

M15 : classement 15 : points maximum : 1599.

Article 6 - Tableaux dames

D5 : classement 5 : points maximum : 599.

D7 : classement 7 : points maximum : 799.

D9 : classement 9 : points maximum : 999.

D12 : classement 12 : points maximum : 1299.

Article 7 - Poules et tableaux

La compétition se déroule en poules de trois ou quatre en fonction des inscrits.

Dans chaque tableau la mise en poules se fait selon l'article I.302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé).

Quel que soit le nombre de joueurs dans une poule, les trois premiers de chaque poule sont placés dans un TED avec classement des 8 premiers en tableau Messieurs et des 4 premières en tableau Dames selon l'article I.305.4 Titre I des règles applicables à toutes les compétitions.

La compétition se déroule intégralement au meilleur des cinq manches.

CHAPITRE VIII. OPEN 500

Récapitulatif technique	
Club organisateur	N°1 : MORESTEL – N°2 : US ST EGREVE
Date	N°1 : 19/09/21 – N°2 : 12/06/22
Délégué	A désigner par le Pool Compétition du comité
Liste de qualification	Sur points licence phase 2, et sur inscription. Limité à 48 inscrits par tableau.
Liste de compétition	Dans l'ordre des points décroissants des classements mensuels de mai 2019
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux) Poules de 3 ou éventuellement 4 si nécessaire Tous les joueurs sont qualifiés pour le tableau final
Mise en tableau	Article I 305.4 Titre I des règlements fédéraux TED

Article 1- Conditions d'inscription

Tous les joueurs/joueuses depuis la catégorie Benjamins peuvent s'inscrire, à condition qu'ils soient classés à moins de 700 points en points licence phase 2.

Filles et Garçons jouent indistinctement dans les mêmes tableaux

Les inscriptions sont limitées à 60 joueurs/joueuses conformément à l'ordre d'inscription.

Article 2- L'échelon départemental n'est pas qualificatif pour un autre niveau

Article 3- Forfaits

Les modalités de désistement vous seront communiquées avec la convocation.

Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur désistement conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4- Organisation sportive

La compétition se déroule intégralement à la meilleure des 5 manches.

Les classements pris en compte sont les classements mensuels de mai 2019. Les inscrit(e)s ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement. Cependant le Comité se réserve le droit en cas de très peu de participant(e)s dans un tableau de le regrouper avec le tableau le plus proche.

Les résultats sont pris en compte pour le classement FFTT.

Article 5- Tableaux

Les féminines sont intégrées dans les mêmes tableaux que les garçons. Il y a 3 tableaux :

- F et M5 : classement maximum : 500
- F et M6 : classement minimum : 501 ; classement maximum : 599
- F et M7 : classement minimum : 600 ; classement maximum : 699

Article 5- Poules et tableaux

La compétition se déroule en poules de 3 (et de 1 ou 2 poules de 4 en fonction du nombre des inscrit(e)s).

Dans chaque tableau, la mise en poule se fait selon l'article I 302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé).

Tous les joueurs/joueuses sont qualifié(e)s pour le tableau final, qui se déroulera sous forme de TED selon l'article I 305.4 Titre 1 des règles applicables à toutes les compétitions.

Afin que chaque participant puisse disputer un minimum de 4 rencontres, une formule de consolation réservée aux perdants du premier tour des tableaux sera organisée

Récapitulatif technique	
Club organisateur	URIAGE
Date	08/01/22
Délégué	A désigner par le Pool Compétition du comité
Liste de qualification	Sur inscription des clubs
Liste de compétition	
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux)
Mise en tableau	

Nouvelle épreuve régionale et départementale destinée à valoriser les clubs formateurs

Article 1- Présentation

Le challenge des Clubs Formateurs est une épreuve par équipe de club. Elle est organisée par la Commission sportive départementale.

La participation à l'épreuve départementale se fait sur inscription des clubs, plusieurs équipes par club sont autorisées.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 0.75

Article 2 - Composition des équipes

Pour être complète une équipe est composée de 8 joueurs et joueuses, et de 1 arbitre diplômé(e) ou en cours de formation.

Les équipes peuvent être incomplètes mais une équipe comportant moins de 6 joueurs et joueuses ne sera pas admise à participer.

- Chaque participant et participante ne peut s'engager que dans un seul tableau. Les 5 premiers tableaux sont mixtes.

- Une joueuse qui s'engage dans un tableau mixte ne pourra pas prendre part à un tableau féminin.

- Pour chaque catégorie jeune, une inscription peut être prise dans le tableau de la catégorie immédiatement supérieure.

- Une équipe peut comporter au maximum un(e) muté(e) et au maximum une étranger (étrangère).

Leurs points ne sont comptabilisés que dans le classement général.

Tableaux mixtes

1. Seniors messieurs ou dames
2. Juniors garçons ou filles
3. Cadets ou cadettes
4. Minimes garçons ou filles
5. Benjamins ou benjamines

Tableaux féminins

6. Seniors Dames
7. Juniors filles ou cadettes
8. Minimes filles ou benjamines

Article 3 - Engagement des équipes

Les inscriptions sont effectuées à l'aide d'un bordereau d'inscription à retourner à contact@ttisere.com avant la date butoir fixée par le comité.

Tous les membres de l'équipe sont licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table. Si une inscription est faite en licence promotionnelle, celle-ci sera automatiquement convertie en licence traditionnelle avec les frais qui en découlent.

Article 4 - Remplacement d'un joueur absent

Dans toutes les catégories, tout joueur absent peut être remplacé par un joueur de la même catégorie. Son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.

Article 5 - Organisation sportive

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. L'épreuve se déroule par poules de 3, puis un tableau est organisé pour établir un classement intégral dans chaque catégorie.

Dans toutes les catégories, les poules sont établies par ordre décroissant du nombre de points classement indiqués lors de la dernière situation mensuelle précédant la date de l'épreuve transmis par la FFTT. La règle de composition des poules est établie suivant la méthode du serpent.

Un Joueur absent au premier appel de son nom est déclaré forfait pour la partie concernée.

Article 6 - Conseillers et sanctions

Le règlement FFTT des règles du jeu article 3.5.1 est appliqué. Un seul conseiller est autorisé par joueur.

Article 7 - Arbitres fournis par les clubs

Les associations qui participent à l'épreuve ont l'obligation de fournir un arbitre diplômé (ou en cours de formation) qui officie durant toute la compétition. Chaque club concerné communique le nom de son arbitre selon les instructions de la circulaire d'inscription. En cas de défaut d'arbitre, l'équipe est sanctionnée de 3 points de pénalité et l'un des membres joueurs sera désigné pour officier.

Annexe

Nombres de Points Marqués pour 12 équipes engagées

1 ^{er}	12 points	7 ^e	6 points
2 ^e	11 points	8 ^e	5 points
3 ^e	10 points	9 ^e	4 points
4 ^e	9 points	10 ^e	3 points
5 ^e	8 points	11 ^e	2 points
6 ^e	7 points	12 ^e	1 point

Les équipes totalisent des points-résultats, et sont classées dans l'ordre décroissant des totaux obtenus.

Une équipe complète (8 joueurs et 1 arbitre diplômé) rapporte 3 pts de bonus.

En cas d'égalité entre des équipes, elles sont départagées de la façon suivante :

1. L'équipe complète avec ses 8 représentants et son arbitre de club officiel.
2. L'équipe qui a le plus de 1^{ère} places.
3. L'équipe qui a le plus de 2^{èmes} places.
4. L'équipe qui a le plus de 3^{èmes} places,
5. etc.

L'équipe vainqueur du challenge départemental est qualifiée pour l'échelon régional + un quota en fonction des équipes engagées dans chaque comité.

Récompense individuelle pour les 3 premiers ou premières de chaque tableau.

Challenge général des 8 tableaux : trophées aux trois meilleurs clubs

Challenge des clubs formateurs : classement sur les 4 catégories suivantes : benjamins, minimes garçons, cadets garçons et benjamines/minimes filles.

Trophées aux quatre meilleurs clubs

CHAPITRE X. Envelo'ping

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Dans les clubs participants
Date	Dates butoirs transmises par le délégué aux équipes inscrites
Délégué	Alain BOURDARIAT - 06 60 14 07 39 – Bertrand GALLIAN

CE CHAMPIONNAT EST TOTALEMENT DECONNECTE
DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1 - Ce championnat est ouvert aux **licenciés traditionnels et promotionnels des clubs affiliés à la FFTT** Les joueurs :

- sont issus des sections loisirs des clubs ou
 - sont vétérans (+de 40 ans) ou
 - sont issus de clubs d'entreprises, retraités inclus ou
 - sont des enfants, conjoints, des joueurs ci-dessus.(1 par équipe maximum)
- En outre, chaque équipe **d'entreprise** peut faire appel à un joueur extérieur à condition qu'il remplisse les conditions de participation.

2- Sont autorisés uniquement les joueurs et joueuses des catégories **cadets à vétérans , hommes et femmes.**

3- **La mixité est autorisée** dans les équipes. De même, des joueurs de catégories différentes peuvent être mélangés.

4 – Les clubs ne sont pas limités par le nombre d'équipes engagées.

5- Les équipes sont composées de **3 joueurs**. Formule **3 simples x 3 + 1 double = 10 parties**

6- Les inscriptions sont à prendre **avant le 20 octobre 2021** pour un début de championnat au 15 novembre.

7- Les rencontres se déroulent **en semaine le soir à partir de 18h sur 2 ou 3 tables**. Les dates sont des dates butoirs qui seront communiquées avec les poules. Durée de la rencontre sur 3 tables: 1h ; sur 2 tables 1h40. **Les 2 capitaines se mettent d'accord pour le jour et l'heure de la rencontre.**

8- Les poules seront, dans la mesure du possible, géographiques. Elles seront composées de 4 à 8 équipes (selon les inscrits). À l'issue des poules, une ou deux rencontres de barrages sont organisées pour déterminer le champion de l'Isère.

9- **Le club recevant devra envoyer la feuille de rencontre (scannée) au comité par mail à contact@ttisere.com ou par courrier à l'adresse ci-dessus **le lundi suivant la rencontre !****

10- Un classement de chaque poule sera établi après chaque journée et envoyé aux clubs.

11- Déroulement :

La formule sera faite en fonction du nombre d'équipes inscrites

12- Le coût unitaire d'inscription est fixé à 25,00€

13 – Ce championnat est convivial. Le club qui reçoit organise le casse-croûte de fin de rencontre.

CHAPITRE XI. Arbitrage et juge-arbitrage

Responsable : Dorothee GAMBERINI (CDA)

Titre I Orientations générales

Article 1 - **Bilan 2019-2020**

Arbitres en activité en fin de saison 2019/2020:

- 10 ACs
- 100 ARs
- 6 ANs
- 3 AIs
- 80 JA1s
- 12 JA2s
- 5 JA3s
- 1 JAN

Article 2 - Programme de formation :

Il est possible d'organiser des sessions théoriques d'AR et de JA1 dans les clubs, à la demande. Il faut pour cela 5 candidats au minimum et la mise à disposition d'une salle type « salle de cours » avec vidéo-projecteur.

Afin que la journée se déroule en toute convivialité, il est d'usage de réserver un bon accueil aux stagiaires et formateurs en offrant café, boissons, de quoi grignoter etc.

Contactez le Comité à contact@ttisere.com si vous êtes intéressés pour organiser une session de formation théorique dans votre club.

Remises à niveau	Formations
JA1 – 22 septembre JA2/JA3 – 06 octobre	AR – 17 octobre et 6 mars JA1 – 7 novembre et 27 mars

Passage de pratiques ARs et JA1s les 04 et 05 juin 2022 pour les titres et barrages départementaux à St Romain de Jalionas

D'autres dates pourront être proposées en cours de saison

Les demandes d'inscription aux examens se font par mail à contact@ttisere.com

Titre II Obligation de juge-arbitrage

Les rencontres du **championnat par** équipes doivent être dirigées par un **JA1 en activité**. Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée au club recevant pour les divisions PR et D1 (Les pénalités financières seront offertes par le Comité pour la phase 1). La désignation du JA1 et la tenue de la feuille de rencontre sont de la responsabilité du club recevant.

Article 1 - En Pré-régionale :

Les clubs jouant à domicile doivent fournir un JA1 actif, joueur ou non.

Un JA1 joueur a la possibilité de juge-arbitrer la rencontre à laquelle il participe.

Un JA1 non-joueur a la possibilité de juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Article 2 - En Division 1 :

Le juge arbitre dirigeant la rencontre pourra être, par ordre de préférences :

Neutre (licencié dans un club autre que celui des joueurs). Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Non-joueur et licencié du club recevant. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe receveuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe

Non-joueur et licencié du club de l'équipe visiteuse. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe visiteuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe .

Titre III Arbitres régionaux (ARs)

Article 1 - Pré-requis :

Avoir une licence traditionnelle FFTT.

Participer à une session de formation théorique d'AR.

Article 2 - Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'examen pratique qui consiste à arbitrer des parties sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoirs-faire :

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles du jeu.

Connaître et savoir appliquer les codes nécessaires à une bonne lisibilité de la conduite des parties pour les juges-arbitres, les joueurs, les conseillers et le public (tenue du marqueur, gestuelle, rôles de l'arbitre principal et de l'arbitre adjoint).

Article 4 - Formation Continue :

Les ARs doivent se recycler au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s)

Article 1 - Pré-requis :

Être majeur. Cependant, un candidat non majeur peut se présenter aux examens de JA1 s'il a 18 ans pendant la saison en cours. S'il réussit l'examen pratique, il sera officiellement JA1 au jour de ses 18 ans.

Avoir une licence traditionnelle FFTT.

Être titulaire du grade d'AR. Cependant, un candidat qui a réussi la partie théorique d'AR peut se présenter à la session théorique de JA1.

Avoir pris connaissance des textes fédéraux et surtout du règlement du championnat par équipes

Participer à un stage de formation théorique de JA1.

Article 2 - Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'unité de valeur 2 (UV2) qui consiste à remplir une feuille de rencontre à partir de documents simulant une rencontre du championnat par équipes.

Réussir l'examen pratique qui consiste à diriger une rencontre par équipes sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoirs-faire :

Bien connaître les textes fédéraux, en particulier le règlement du championnat par équipes

Savoir diriger une rencontre par équipes et agir de manière appropriée pour assurer le bon déroulement de la rencontre (comportement et tenue des joueurs, respect de la durée des périodes d'adaptation, ...).

Savoir remplir une feuille de rencontre.

Article 4 - Formation Continue :

Les JA1s doivent se recycler au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Article 5 - Activité :

Les JA1s doivent effectuer 3 prestations par saison pour rester en activité.

Si moins de 3 prestations sont effectuées dans une saison, les prestations comme juge-arbitre adjoint d'un JA2 ou d'un JA3 sur une compétition départementale comptent comme 2 prestations de JA1s. Cette tolérance est spécifique au Comité de l'Isère et est indépendante des obligations de juge-arbitrage demandées aux équipes évoluant aux niveaux national et régional.

Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison

Voir site du Comité rubrique Arbitres : <https://www.ttisere.com/category/arbitres/>

Les listes des arbitres et juges arbitres est disponible sur le site du Comité.

Titre VI Les contrôles de raquette en Isère

Article 1 - **Objectifs** : Les contrôles de raquette ont pour objectifs d'assurer, lors des compétitions officielles, l'utilisation de raquettes conformes aux règlements et de détecter les tricheries volontaires ou involontaires.

Article 2 - Principes

Lors d'une compétition officielle, en plus des vérifications usuelles des arbitres et juge-arbitres, les raquettes des joueurs utilisées lors des parties sont contrôlées par une équipe de contrôleurs à l'aide de matériel spécifique adapté afin d'en tester la conformité notamment en matière de solvants organiques volatiles (cf article 3.2.4.2 des règles du jeu).

Les modalités de contrôle sont portées à la connaissance des organisateurs, joueurs, arbitres et juge-arbitres.

Le refus de se soumettre à un contrôle ou l'échec aux tests de solvants d'une raquette utilisée pour une partie peut entraîner des sanctions telles que la partie perdue ou l'exclusion du joueur pour la compétition.

Article 3 - Compétitions soumises à des contrôles

Des contrôles officiels peuvent être organisés sur décision du Comité Directeur lors de n'importe quelle compétition officielle placée sous l'égide du Comité de l'Isère.

Les contrôles peuvent être annoncés ou inopinés.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 4 - Contrôleurs de raquette

Les contrôleurs de raquette sont des personnes habilitées par le Comité Directeur.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 5 - Contrôles pédagogiques

À la demande des clubs, des contrôles de raquette pédagogiques sans aucune sanction peuvent être organisés au cours des entraînements. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec le responsable du contrôle des raquettes à l'adresse du Comité contact@ttisere.com.

CHAPITRE XII. Tournois

Titre I Préambule

Article 1 - Voici expliquée d'une façon simplifiée la démarche à suivre. Pour la procédure complète, contactez le Comité qui vous la transmettra par mail. Souvent le règlement est cause de retards, suivez scrupuleusement les obligations du paragraphe IV ci-dessous.

Article 2 - N'envoyez pas un dossier incomplet.

Article 3 - C'est la ligue qui homologue les épreuves de niveau départemental.

Titre II Procédure d'homologation

Article 1 - Documents à fournir

Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue (tournois régionaux et départementaux), quatre documents sont à fournir. Il faut :

Demande d'homologation.

Attestation d'un juge arbitre.

Chèque de dépôt de garantie.

Règlement de l'épreuve.

Pour les épreuves de niveau national et international un chèque d'homologation doit être fourni en plus.

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 3000 € doit être homologuée au minimum nationale (application de l'arrêté du 25 juin 2003 publié au JO n°162 du 16 juillet 2003).

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 5000 € est de catégorie A.

Toute épreuve dont le montant atteint ou dépasse 3000 € et est inférieur à 5000 € est de catégorie B.

Article 2 - Ces documents doivent impérativement être transmis au Comité de l'Isère

Article 3 - Détail des documents

La demande d'homologation se réalise via « l'espace Mon Club »

Pour l'attestation du juge-arbitre, l'association organisatrice doit présenter une attestation écrite et signée d'un juge-arbitre s'engageant à officier pendant l'épreuve. Le nom, prénom et l'adresse et le numéro de licence doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité, de niveau minimum JA3. Pour le niveau national, une épreuve de catégorie A le niveau JAN est requis, pour une catégorie B le niveau minimal de JA3 est requis. Si le Juge Arbitre n'est pas licencié au club, un juge-arbitre adjoint licencié au club doit être fournis par l'association.

Le chèque de dépôt de garantie et le chèque d'homologation doivent être d'un montant prévus dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	HOMOLOGATION	DEPOT GARANTIE	DE J
Internationale	FFTT – 500 €	170 €	Joueurs et joueuses autorisés
Nationale A et B	FFTT – 300 €	170 €	Licenciés(es) FFTT + licenciés(es) à une fédération affiliée à l'ITTF
Régionale	Ligue - gratuite	70 €	Licenciés(es) FFTT
Départementale	Ligue - gratuite	40 €	Licenciés Comité du club organisateur.

Le dépôt de garantie, rédigé à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-alpes de tennis de table, n'est pas encaissé, il est retourné au club après l'épreuve. ATTENTION, un tournoi peut être homologué sans que ses résultats soient pris en compte pour les classements. La ligue peut prendre en charge la saisie des résultats sous SPID. Ce service n'est pas gratuit : 0,30€ par joueur(euse) et par tableau pour les épreuves de niveau départemental et régional.

Le règlement fera foi en cas de litige et il devra impérativement comporter les éléments suivants (ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement) :

Catégorie de l'épreuve (voir tableau),

Numéro officiel d'homologation,

Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu),

Les différents tableaux organisés,

Les horaires de début de chaque tableau,

Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau,

Modalité de participation des joueur(euse)s ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération affinitaire le cas échéant,

Modalités de participation des féminines le cas échéant clairement définies selon les règles en vigueur,

Toute épreuve homologuée nationale ou internationale doit comprendre un tableau féminin,

Mention des catégories d'âge le cas échéant (si des tableaux jeunes sont prévus),

Mention d'interdiction : les poussins et les poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors,

Prise en compte ou non des résultats pour les classements,

Mention du montant total (toutes récompenses confondues) de la dotation de l'épreuve,

Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera,

Montants des engagements,

Date de clôture des engagements,

Coordonnées du responsable de l'organisation,

Date, heure, et lieu du tirage au sort public,

Dans le cas d'attribution d'un challenge son mode d'attribution doit être clairement défini.

COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE

COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE



**PLAN DE PERFORMANCE 38
PLAN DE DEVELOPPEMENT 38
FORMATIONS TECHNIQUES**

SAISON 2021-2022

Alain BOURDARIAT – Tél : 06 60 14 07 39 – e mail : alain.bourdariat@ttisere.com
Directeur Technique Départemental – Août 2021

**PLAN DE DEVELOPPEMENT
DEPARTEMENTAL**

(PDD)

DEVELOPPEMENT QUALITATIF

COMPETITIONS

1 - MATCH'PING ROGER BROSSARD

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR	FINALE
DATES	14/11/21	12/12/21	23/01/22	13/03/22	21/05/22
HORAIRES	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h30-15h
LIEUX					GBTT CROLLES
SUD ISERE 1	ECHIROLLES	ECHIROLLES	LA TRONCHE	LA TRONCHE	
SUD ISERE 2	FROGES	FROGES	FROGES	FROGES	
CENTRE ISERE	CROSSEY	CROSSEY	CROSSEY	CENTR'ISERE	
NORD ISERE 1	BOURGOIN	VAULX MILIEU	BOURGOIN	VAULX MILIEU	
NORD ISERE 2	MORESTEL	BOURGOIN ?	MORESTEL	MORESTEL	

Cette compétition est ouverte :

- 1 - aux poussins, poussines avec licence traditionnelle ou promotionnelle ayant entre 500 et 599 points au 1^{er} juillet 2021.
 - 2 - aux benjamins, minimes, cadets filles et garçons avec licence traditionnelle ou promotionnelle **ayant 500 points maximum au 1^{er} juillet 2021**
- Cette compétition se déroule par secteur géographique le dimanche sous la forme d'une montée-descente de 9h à 12h. Le but étant de faire découvrir la compétition aux jeunes débutants et de permettre aux jeunes débutants ou de faible niveau de pouvoir jouer plus afin de progresser, notamment les poussins qui ont peu de compétitions.
 - Les meilleurs de chaque secteur (Nord Isère 1, Nord Isère 2, Sud Isère 1, Sud Isère 2 et Centre Isère) seront récompensés à chaque tour.
 - La finale se déroule sous forme de poules et tableaux
Les 16 meilleurs joueurs par catégorie au prorata des 5 secteurs sont qualifiés.
La liste est préparée par le D.T.D
 - Les inscriptions pour les 4 tours préliminaires se font en début de saison. Toutefois, il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs au 2^e tour, 3^e tour et 4^e tour. [Les inscriptions se font par SpidV2.](#)
Coût de l'inscription: 10,00€

2- JOURNEE DES PETITS ET PREMIER PAS PONGISTE

SAMEDI 11 JUIN 2022

A – JOURNEE DES PETITS

Cette journée s'adresse aux Poussins (enfants nés après 2014).

Elle se déroulera à ? de 10h à 12h et sera suivie du Premier Pas Pongiste l'après-midi de 14h à 17h

La priorité est d'inscrire de nouveaux jeunes (pas encore détectés) nés après 2014.

Elle sert aussi de finalité aux tournois locaux du Premier Pas Pongiste pour les élèves des maternelles, CP et CE1.

Chaque club peut inscrire des enfants nés entre 2014 et 2016. La participation aux frais sera de 5,00€ par joueur.

Pourquoi et comment recruter des 4-7 ans?

- Concurrencer les autres sports qui ont aussi des sections baby (baby gym, baby basket, ...)
- Commencer le ping à 5-6 ans permet aussi d'espérer atteindre le haut niveau et peut-être rivaliser avec les pays asiatiques, notamment les chinois.

Pour cela :

Le comité souhaite soutenir les actions des clubs destinées aux 4-7 ans.

Chaque enfant qui viendra à la journée des petits se verra offrir une raquette et un kit premier pas pongiste.

Pour cela, il doit effectuer une action locale : ping 4-7 ans en famille, à l'école, au club, cycle scolaire et périscolaire.

Contactez Alain Bourdariat 06 60 14 07 39 pour renseignements sur le kit baby ping, le DVD et les formations.

OPERATION RAQUETTES + LICENCE pour les 4-7 ans:

Le comité en collaboration avec la ligue offrira une raquette et la licence promotionnelle à chaque enfant présent lors de la journée départementale des petits le 11 juin 2022.

voir document aides PPP à la fin du document.

B – PREMIER PAS PONGISTE

Ce tournoi ouvert aux enfants de moins de 11 ans scolarisés en primaire: CE2, CM1 et CM2

Les clubs, les écoles, les communes organisent des échelons locaux: 1 enfant qualifié sur 4.

Seuls des enfants ayant participé à une action dans le cadre scolaire ou périscolaire ont le droit de participer.

Le comité organise la journée finale le samedi 11 juin 2022. Coût : 3,50€

6 catégories:

CE2 filles et garçons - 2013

CM1 filles et garçons – 2012

CM2 filles et garçons – 2011

OPERATION RAQUETTES + LICENCE pour les 8-11 ans

Le comité offrira la licence promotionnelle poussins ou benjamins à chaque enfant présent lors du Premier Pas Pongiste le 11 juin 2022. voir document aides PPP à la fin du document.

ANIMATIONS

1 - CYCLES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

A- CYCLES SCOLAIRES

- a- La convention départementale signée avec la Direction Départementale de l'Education Nationale et l'USEP permet d'intervenir dans le temps scolaire auprès des CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Contacter directement les directeurs d'école, ils sont informés de cette convention.
- b - Intervention directe du comité dans les écoles primaires. 6 cycles de 6 à 9 séances avec 20 classes sont programmés par le comité pour la saison 2021-2022.

2- ENCADREMENT DANS LES CLUBS

EMBAUCHE ET FORMATION D'EDUCATEURS SPORTIFS

- Le comité embauche 3 salariés : Charly Baron en CDI + Matéo Coatmeur et Mathias Perli en contrat d'apprentissage.
- Charly est titulaire du BPJEPS. Matéo et Mathias seront en formation BPJEPS en alternance au CREPS AURA de Voiron.
- Leurs missions seront d'aider à la structuration des clubs qui en feront la demande en encadrant des séances jeunes, adultes, compétiteurs, d'assurer des séances dans les écoles et auprès du public senior des associations communales.
- Une convention sera mise en place avec les clubs demandeurs et un planning sera établi par le DTD qui coordonnera le dossier.
- Le comité facturera la prestation aux clubs utilisateurs. Le coût du déplacement sera lissé entre tous les demandeurs.

2 - PROFESSIONNALISATION

- La formation BPJEPS à Voiron débute en octobre, elle peut se faire en contrat d'apprentissage ou avec d'autres modes de financement.
- Aider les clubs à monter un dossier afin d'employer un éducateur sportif.
- Aider à trouver les candidats.

Tableau des Éducateurs Sportifs en activité (voir ci-joint):

DEVELOPPEMENT QUANTITATIF

1- PROMOTION DU TENNIS DE TABLE

1 – AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMININES

- a- Profiter des actions scolaires et périscolaires pour insister auprès des filles sur les bienfaits du tennis de table.
- b- Améliorer nos formules de compétitions – Développer le nombre de joueuses au CF départemental . Nous accueillerons les filles de Savoie et Haute Savoie. Placement par classement et non par catégorie.
- c- Renouvellement du championnat départemental féminin par équipe de 2 sous forme de plateaux.
- d- Concevoir les entraînements différemment : ne pas hésiter à faire l'échauffement avec une musique tonique et les étirements avec une musique relaxante.
- e- Organiser des démonstrations pendant les actions scolaires et périscolaires avec des filles numérotées ou bien classées.

2 - ANIMATIONS PERISCOLAIRES

20% des communes maintiennent des activités périscolaires dans le cadre des TAP. Certaines proposent des financements pour animer des séances auprès des enfants de primaire à partir de 15h30 chaque jour sauf le mercredi ou parfois sur une après-midi bloquée. Dans le cas où la commune finance, il ne faut pas hésiter à participer au dispositif pour attirer des jeunes dans votre club.

Le ping doit vraiment se positionner pour ne pas rester à la traîne par rapport aux autres sports.

Si la commune ne finance pas, essayer de mettre en place 1 cycle de 6 à 8 séances pour attirer des jeunes dans votre club.

3 - CREATION DE CLUB

Le nombre de clubs affiliés, 42 reste stable.

Le comité mise beaucoup sur l'embauche des éducateurs en formation pour aider les nouveaux clubs et les clubs en difficulté.

Les encadrer mais aussi relayer toutes les démarches administratives afin de pouvoir maintenir un maillage suffisant dans le département et aussi des compétitions intéressantes.

Chaque Isérois qui souhaite s'inscrire dans un club affilié doit pouvoir le faire à moins de 10 km de son domicile. On en est très loin aujourd'hui.

Objectif: **créer 1 nouveau club en 2021-2022 et ne pas en perdre.**

Développer le championnat Envelo'ping – Solliciter des nouveaux clubs, des sections loisirs, des clubs loisirs, des vétérans.

Contacteur les communes possédant l'activité tennis de table. Des visites pourront se faire si les mairies ou bénévoles le désirent pour finaliser un projet d'affiliation.

4 – AUTRES PUBLICS

A- SENIORS

Mettre en place des actions auprès des associations communales seniors.

Cycles, tournoi, découverte...

B- COLLEGIENS - UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

- Participer à la réunion de la commission mixte départementale.
- Le comité participera à la formation jeunes officiels au cours de l'année scolaire 2021-2022

C- INSERTION PAR LE SPORT

- b) Un cycle et une formation pourront être mis en place à la maison d'arrêt de Varcès par Julien Campayo.

5 – STATISTIQUES LICENCIES

Objectif: 3900 licenciés

1400 licences traditionnelles

1450 licences promotionnelles

1050 licences événementielles

Le coût de la licence promo demeure bas ce qui rend favorable la licenciation **de tous les adhérents du club, cf statuts FFTT.**

Appuyons-nous sur les actions promotionnelles citées plus haut et sur les actions scolaires et périscolaires pour atteindre cet objectif.

La licence événementielle est un plus pour atteindre cet objectif.

2 axes prioritaires :

L'attraction de nouveaux licenciés MAIS aussi à la fidélisation des joueurs arrivés dans les clubs lors des 2 saisons précédentes.

Aides sur 3 critères pour chaque club sur:

L'augmentation des licenciés

Le nombre des licenciés traditionnels poussins et benjamins

L'augmentation des féminines

Chaque point sera primé par le comité

PLAN DES FORMATIONS TECHNIQUES

ENTRAINEURS ET ANIMATEURS

1 -FORMATIONS COMITE DE L'ISERE communes avec SAVOIE et HAUTE SAVOIE

INITIATEUR DE CLUB

Samedi 18 septembre 2021

Lieu: Moirans – Salle spécifique Lionel Terray

Formation ouverte à partir de Cadets 2^e année (2007) + juniors, seniors et vétérans.

Coût de la formation : 69,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail: alain.bourdariat@ttisere.com

ANIMATEUR FEDERAL

Samedi 18, dimanche 19 septembre 2021

Lieu: Moirans – Salle spécifique Lionel Terray

Samedi 30 octobre, dimanche 31 octobre 2021

Lieu: ?

Formation ouverte à partir de Cadets 2^e année (2007) + juniors, seniors et vétérans.

Coût de la formation : 139,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail: alain.bourdariat@ttisere.com

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

Formation continue des entraîneurs sur le thème du ping 4 – 7 ans.

Elle est organisée par la ligue Auvergne Rhône Alpes, samedi 11 septembre 2021 à ?

Renseignements : contact@laura-tt.fr

2- FORMATION LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

ENTRAÎNEUR FEDERAL

Renseignements et inscriptions : Laurent LOUVEL (CTF): e mail: l.louvel@laura-tt.fr

Samedi 18, dimanche 19 septembre 2021 à Saint Quentin Fallavier

Samedi 30 octobre, dimanche 31 octobre 2021 à Saint Quentin Fallavier

Coût de la formation : 200,00€

- Examen : samedi 5 décembre 2021 lieu à définir (voir Laurent Louvel) – **Plus de limitation de classement**
- Coût de l'examen 50€ à régler à la ligue AURA

FORMATION PING 4-7 ANS

Renseignements et inscriptions : Laurent LOUVEL (CTF): e mail: l.louvel@laura-tt.fr

samedi 11 septembre 2021

3 – DIPLOME FFTT/MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

- **CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**
MONITEUR DE TENNIS DE TABLE – Niveau 5

FORMATION DE 35H

10 au 14 janvier 2022 à Voiron, Campus de la Brunerie.

Etre titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1)

Etre âgé(e) de 18 ans

Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois

Etre titulaire du « diplôme d'Entraîneur Fédéral ».

Joindre :

Une photocopie de l'attestation aux premiers secours.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois.

Une photocopie du diplôme « Entraîneur Fédéral ».

A noter, qu'il n'y a plus de limitation de classement pour le CQP.

4 – FORMATIONS MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

1er niveau: BPJEPS TENNIS DE TABLE

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Tennis de Table – Formation au CREPS AURA de Voiron – renseignements sur www.ttisere.com

Animateur – Niveau 4

2è niveau: DEJEPS TENNIS DE TABLE

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table

Entraîneur – Niveau 3

3è niveau: DESJEPS TENNIS DE TABLE

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table = BEES 2°

Expert – Niveau 2

Renseignements: fftt.com

5 -VALIDATION DES DIPLOMES D'ENTRAINEUR (COMITE)

Les diplômes seront acquis par les entraîneurs stagiaires quand ils auront suivi la formation théorique plus une partie pratique sur le terrain comme cela se fait pour les diplômes de Juge-Arbitre.

Validation Animateur Fédéral à choisir parmi les actions suivantes - 2 journées ou 14h

Validation Initiateur de club à choisir parmi les actions suivantes - 1 journée ou 7h

- Stages départementaux, Stage interdépartemental poussins, Cycle scolaire, Entraînements du Pôle Isère ou du sport'ÉT38, Journée des petits

Un choix sera proposé à chaque candidat avec plusieurs possibilités de dates. La pratique est obligatoire pour obtenir son diplôme.

PLAN DE PERFORMANCE DEPARTEMENTAL (PPD) COMPETITIONS

1 – MASTER U10 (moins de 10 ans – B1 au 1er juillet 2021)

Dimanche 28 novembre 2020 à Moirans

Horaires : 9h15 pour le pointage – Fin : 12h30 podium compris

- Le Mater U10 est ouvert aux poussins 1° et 2° et au benjamins 1° filles et garçons.
- Il est ouvert aux licences promotionnelles et traditionnelles
- La formule est celle des Match'ping mais dans un lieu unique.
- Le Master U10 est qualificatif pour le top Poussins – B1 AURA du 09/01/22 à Voreppe.
- Les podiums seront organisés dans les catégories suivantes :

filles nées en 2012

garçons nés en 2012

filles nées en 2013

garçons nés en 2013

filles nées en 2014 et après

garçons nés en 2014 et après

Le MASTER U10 se déroulera sur inscription des clubs dans SPID V2.

- une convocation sera adressée par e mail à tous les clubs. Podium à l'issue de la compétition.
- **Nombre de qualifiés pour le Top AURA:** Le Top Régional sera un Top 16 en garçons et en filles. A ce titre, le 1^{er} Isérois est sûr d'être qualifié dans chaque catégorie. Il peut y avoir une 2^{ème} place déterminée par la Ligue.

2 – AIDE A LA DETECTION

Une aide de 150€ sera versée directement aux clubs dont un jeune remportera le top régional AURA.

3- INTERCOMITES

1- ENTRAINEMENT DE PREPARATION

- Il aura lieu le Mercredi 15 juin 2022 à Voiron – Campus de la Brunerie
- Objectif : rassembler la sélection Iséroise afin de préparer aux mieux les Intercomités en simple et surtout en double avec le soutien et la présence des capitaines.
- Une convocation sera envoyée à chaque joueur sélectionné.

2- INTERCOMITES

- Ils se dérouleront du 17 au 19 juin 2021 au Cannet, Alpes Maritimes.
- Ils concernent les poussins, benjamins et minimes des 15 comités des régions AURA, PACA et Corse + parfois des comités invités.
- Le DTD se réserve le droit de ne pas engager d'équipe dans une ou plusieurs catégories selon le niveau et l'investissement de nos joueurs.
- 2 joueurs sont sélectionnés par catégorie selon les critères suivants :
 - Points CF
 - Points Classements
 - Tops
 - Investissement, sérieux, volume d'entraînement
 - Avis de la commission de sélection

L'équipe technique se réunit en avril ou mai pour faire la sélection. Le DTD a une voix prépondérante.

ENTRAINEMENTS

1 - STAGES DEPARTEMENTAUX ETE 2021

STAGE JUILLET	STAGE REPRISE AOUT
8 et 9 juillet 2021	23 au 27 août 2021

Le Grand Lemps	Sassenage
Effectif – 30 joueurs	Effectif – 24 joueurs
Joueurs ayant moins de 1000 points	Groupe détection + espoir (B2-M)
Sur inscription + joueurs du pôle Isère	Joueurs pôle Isère + Sport'ÉT38
	Liste DTD

2 - STAGES DEPARTEMENTAUX

STAGE TOUSSAINT	STAGE NOEL	STAGE HIVER	STAGE PRINTEMPS 1	STAGE PRINTEMPS 2
25 au 27 octobre 2021	20 et 21 décembre 2021	24 et 25 février 2022	25 au 27 avril 2022	21 et 22 avril 2022
Sassenage	Crossey	Sassenage	Voiron	Sassenage
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	10 poussins, Poussines, B1 Filles	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons
Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste DTD	Liste groupe espoir (B2-M)
Joueurs pôle Isère + Sport'ÉT38	Joueurs pôle Isère + Sport'ÉT38	Joueurs pôle Isère + Sport'ÉT38	+ 1 entraîneur stagiaire	Joueurs pôle Isère + Sport'ÉT38

Ces stages sont le moyen d'assurer le suivi du programme détection départemental et d'évaluer si certains jeunes joueurs peuvent intégrer le projet de performance fédéral (PPF) mis en place par la FFTT.

3- POLE ISERE

Le pôle Isère sera organisé dans 2 centres :
 Voiron - Campus de la Brunerie, halle Kilimandjaro
 Grenoble – Gymnase Europole, avenue Doyen Louis Weil

Les entraînements se dérouleront chaque mercredi en période scolaire :

- de 13h30 à 16h à Voiron
- de 14h45 à 17h à Grenoble

Ils viennent s'ajouter au volume hebdomadaire des joueurs.

Le DTD , l'entraîneur de club et les entraîneurs du Pôle Isère s'entreprendront régulièrement à propos du travail effectué ou à venir.

Points réguliers du DTD avec les entraîneurs du pôle.

Réunion ETD et rencontres sur les compétitions permettront de faire un bilan, d'adapter les contenus, voire d'intégrer d'autres jeunes intéressants.

Les entraîneurs seront Alain Bourdariat, Charly Baron, Mathias Perli, Matéo Coatmeur

4- SPORT'ÉT38

Liste des jeunes inscrits pour 2021-2022

		Cat		Classe
	VOIRON TSF CAMPUS DE LA BRUNERIE			
1	DAL PAN Salomé	M1	F	6è
2	ROUDET Sacha	M1	M	6è
3	PERNEY Célian	M2	M	4è

Ce centre d'entraînement permanent (sport études) est organisé et géré par le Comité de l'Isère.

Les jeunes s'inscrivent dans un triple projet : sportif vers le niveau national, scolaire et citoyen.

Renseignements auprès de Alain Bourdariat .

Les jeunes ont des horaires aménagés qui leur donnent la possibilité de s'entraîner 12 heures par semaine.

Le vendredi après-midi, ils rentrent s'entraîner avec leur club.



PREMIER PAS PONGISTE



ORGANISATION D'UN ECHELON LOCAL AVEC PRISE DE LICENCES PROMOS

AIDES LIGUE AURA

- de 20 à 39 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 50€ d'aide
- de 40 à 59 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 100€ d'aide
- de 60 à 79 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 150€ d'aide
- de 80 à 99 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 200€ d'aide
- 100 licences promos et plus : quote-part 1,10€ par licence offerte + 250€ d'aide

A partir de 80 licences promos : présence sur place de Laurent LOUVEL si la date est compatible.

Fournir la liste des nouveaux licenciés poussins, benjamins à l'issue du PPP local à l.louvel@laura-tt.fr
(copie à alain.bourdariat@ttisere.com)

AIDES CD38

- Le comité de l'Isère double la quote-part de 1,10€ sur les licences promos

Fournir la liste des nouveaux licenciés poussins, benjamins à l'issue du PPP local à
alain.bourdariat@ttisere.com (copie à l.louvel@laura-tt.fr)



AIDE FFTT

- La FFTT offre une table aux 3 meilleurs organisateurs de PPP locaux, licences des participants à saisir par espace mon club.

Cliquer sur le lien pour les autres renseignements:

http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/reglement-ppp-2017-2018-2009.pdf?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Premier_Pas_Pongiste_Participez_au_challenge_20182019_!&utm_medium=email

AIDES PARTICIPATION PREMIER PAS PONGISTE DEPARTEMENTAL

AIDES CD38

- Le comité de l'Isère offre la quote-part fédérale de 3,00€ et départementale de 0,90€ sur les licences promos à tous les jeunes qui sont passés par des PPP locaux ayant déjà bénéficié de l'aide de 1,10€ par licence par la ligue AURA et 1,10€ par le CD38; autrement dit la licence est gratuite (si le jeune a participé à un échelon local, **avec liste envoyée à Alain Bourdariat.**)
- Opération raquettes: Une raquette neuve sera remise à chaque participant du PPP départemental moyennant 3,00€ dans le but de l'attirer dans un club de tennis de table.
Le comité de l'Isère prend en charge 50% de la raquette dont le coût unitaire est de 6,00€.
- Présence sur place d'Alain BOURDARIAT pour l'animation des ateliers du PPP 4-7 ans (maternelles-CP-CE1) et l'organisation du PPP 8-11 ans (CE2-CM1-CM2).

Exemple:

Le TT Saint Antoine organise un PPP local avec 32 enfants (liste fournie à Laurent Louvel et Alain



Bourdariat). Chaque enfant est licencié promo.

Montant de l'aide:

Ligue: $32 \times 1,10 = 35,20 + 50 = 85,20\text{€}$

CD38: $32 \times 1,10 = 35,20\text{€}$

Total: 120,40€ au lieu de 195,20€

Ce même club envoie 8 jeunes de ce PPP local au PPP départemental (1 qualifié pour 4 participants)

CD: $8 \times 4,40 = 35,20\text{€}$

Opération raquettes: 24€ au lieu de 48€ - Donner une raquette à un enfant est un réel plus pour qu'il s'inscrive au club.

Total: 24€ puisque la licence des 8 participants est finalement offerte $2,20\text{€} + 4,40\text{€} = 6,60\text{€}$

L'augmentation des licenciés du club peut ainsi se valoriser auprès de sa municipalité avec une subvention plus importante.

Le club est au final gagnant sur cette opération.

Un club qui fait un PPP local de 150 joueurs avec prise de nouvelles licences a de bonnes chances de remporter la table de la FFTT en plus des autres aides.

